

Flash FFAM N° 153 JUILLET 2016

☎ : 02 38 06 00 67 - ✉ : ffam@moulinsdefrance.org 🌐 : www.moulinsdefrance.org

Publication périodique de la FFAM destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et aux membres de la Section des Membres Individuels.

Flash pdf en ligne : <http://www.moulinsdefrance.org/flash/flash.pdf>

Mentionnez sur tous vos documents y compris sur votre bulletin périodique votre affiliation à la FFAM. Créez un lien dynamique pointant vers le site de la FFAM www.moulinsdefrance.org sur le site de votre association

Sommaire

Agenda
Actions Administratives
Formation juridique des moulins
Moratoire
JPPM 2016
Publications

Agenda

Nous vous souhaitons de bonnes vacances !

CA : samedi 3 septembre 2016 à Paris

Formation juridique les 21-22-23 octobre 2016 à Landivisiau

Bureau le 15 octobre 2016 à Paris

Salon International du Patrimoine culturel du 03 au 06 novembre 2016 à Paris

Actions Administratives

Point sur la loi Création Architecture Patrimoine

L'action de dépôt d'amendement sur la loi CAP lancée en septembre 2015 avec l'aide du cabinet conseil Anthenor est arrivée à son terme, Après 2 passages devant l'**Assemblée Nationale** et le **Sénat** l'article 33bis a été validé par la commission Mixte Paritaire réunie le 16 juin 2016 sur une version qui assure une protection patrimoniale pour les moulins dans le cas de contentieux avec l'administration.

1.-Le code de l'environnement est ainsi modifié:

1°L'article L.211-1 est complété par un III ainsi rédigé:

«III.-La gestion équilibrée de la ressource en eau ne fait pas obstacle à la préservation du patrimoine hydraulique, en particulier des moulins hydrauliques et de leurs dépendances, ouvrages aménagés pour l'utilisation de la force hydraulique des cours d'eau, des lacs et des mers, protégé soit au titre des monuments historiques, des abords ou des sites patrimoniaux remarquables en application du livre VI du code du patrimoine, soit en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme.»;

2°L'article L.214-17 est complété par un IV ainsi rédigé:

« IV. - Les mesures résultant de l'application du présent article sont mises en œuvre dans le respect des objectifs de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine protégé soit au titre des monuments historiques, des abords ou des sites

patrimoniaux remarquables en application du livre VI du code du patrimoine, soit en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme.

C'est une grande avancée pour la sauvegarde de nos moulins et surtout cela a créé une multitude d'interventions des élus auprès de la Ministre du MEEM.

Le **projet de loi** a été définitivement adopté le 29 juin 2016, le texte mis au point par la Commission mixte paritaire ayant été adopté par l'Assemblée nationale le 21 juin 2016 et par le Sénat le 29 juin 2016.

La loi a été promulguée le 7 juillet 2016. Elle a été publiée au [Journal officiel](#) du 8 juillet 2016.

Voir: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/7/7/MCCB1511777L/jo/texte>

Tous les propriétaires de moulins hydrauliques et à vent peuvent contacter les maires de leurs communes ou les Présidents de leur Communauté de communes pour leur demander l'inscription de leur moulin comme **élément remarquable de la commune** sur les PLU ou PLUI en cours ou à venir. Cette inscription, si elle n'est pas une protection absolue, ne pose aucune contrainte au voisinage, mais contraindra l'administration à consulter la DRAC régionale avant toute intervention sur les installations du moulin.

La **table ronde** entre les ministères de la Culture et de l'Écologie et les Fédérations de moulins continuent, 4 ont eu lieu et la 5ème aura lieu en octobre, le ministère de la culture a une position d'écoute attentive à la protection du patrimoine archéologique des moulins, sa position est parallèle à la rédaction de l'article 33bis.

Le projet de loi biodiversité de retour au Sénat

Avant son ultime lecture à l'Assemblée nationale prévue les 19 et 20 juillet, le projet de loi biodiversité est examiné en séance par le Sénat à partir de ce 11 juillet. Lors de leur nouvelle lecture du texte le 6 juillet, les membres de la commission du développement durable de la Haute Assemblée ont adopté 31 amendements visant à rétablir des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture, avant l'échec de la commission mixte paritaire.

Pour plus d'infos : <http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250271100172&cid=1250271099150>

Cartographie des Cours d'Eau

Cette cartographie a été validée le 15-01-2016 mais elle est évolutive. Dans certains départements cela se passe normalement, les modifications sont effectuées, quand il y a un problème de dialogue avec les services concernés, n'hésitez pas à alerter le Préfet, il a reçu des consignes en décembre 2015 et recevra les demandes justifiées et appuyées de documents.

Formation juridique sur les moulins

La FFAM avec le concours des moulins du Finistère organise les **21-22 et 23 octobre 2016** une **formation juridique** destinée aux dirigeants des associations affiliées à la FFAM (ou un représentant désigné par eux),

Cette formation aura lieu au Centre d'accueil Saint Jacques de Guiclan à Landivisiau 29410, avec hébergement, voici le programme :

Vendredi 21 Arrivée possible dans la soirée.

Samedi 22 matin Atelier juridique animé par Jean François Remy Avocat,

Samedi 22 après midi visite d'un moulin impacté par le PARCE, analyse des solutions choisies.

Dimanche 22 matin Atelier Droits d'Eau Fondés en Titre animé par Michel Diebold,

Pour les accompagnants des visites du patrimoine breton sont prévues,

vous recevrez prochainement un formulaire d'inscription, bloquez ces dates pour profiter de cette formation souhaitée par beaucoup d'associations.

Moratoire

Il est à noter un ralentissement sensible de l'opération.

Point au 30 juin 2016:

les 211 formulaires parvenus au secrétariat de la FFAM se décomposent de la manière suivante :

Collège des élus:(sénateurs, députés, présidents de communautés de communes, maires, conseillers municipaux, conseillers régionaux): 103

Collège des personnalités: 36

Collège des institutions et associations: 72 représentant 58207 personnes, soit 57% des effectifs déclarés sur OCE.

Le dernier COPIL du MMCE a décidé d'attendre pour la remise du moratoire, la rédaction du livre blanc est plus longue que prévu, il faut attendre la fin de la mission du CGEDD fin septembre et il serait prévu un colloque avec des scientifiques en fin d'année,

Téléchargez le moratoire sur www.moulinsdefrance.org/doc/moratoireFFAM.pdf

Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins 2016

Cette année le thème «**Métiers et Savoir Faire**» convenait très bien à notre monde des moulins et des meuniers, Le bilan est très positif, +5% de visiteurs par rapport à l'an dernier, 1000 animations ont eu lieu, 286 moulins ont ouvert leurs portes et 125000 visiteurs se sont déplacés sur nos sites,

Pour les moulins, nous avons pu alerter le public sur les difficultés que nous avons avec l'administration pour l'application du PARCE et toujours faire connaître ce patrimoine des moulins très apprécié par le public.

Publications

Le Fichier analytique des publications FFAM

Il a pour objectif de recenser tous les articles, photographies, graphiques ou dessins publiés dans les différentes publications de la FFAM de ses débuts à aujourd'hui, ceci afin de permettre à chacun d'effectuer des recherches par critère(s). Ce travail assez exceptionnel a été réalisé et sera poursuivi par Stéphan Durand et sa compagne, qu'ils trouvent ici l'expression de tous nos remerciements.

Pour plus d'infos et pour une bonne utilisation du fichier Excel lire :

<https://drive.google.com/open?id=0B1cP5i9T99NtTVNURWZHMndHS3c>

Fichier analytique des publications FFAM :

<https://drive.google.com/file/d/0B1cP5i9T99NtdUFhRGVPcIN0OUk/view?usp=sharing>

Fichier en ligne sur le site FFAM, page Centre de ressources (page d'accueil/bas du menu vertical) :

www.moulinsdefrance.org/index.php?option=com_flexicontent&view=item&cid=8&id=53&Itemid=171

Aide à l'utilisation : contact ffam.analytique@gmail.com

Au fil de l'eau... au fil du temps. En Argonne, La vallée de l'Auve et ses moulins.

De Paul et Marie-Céline Damagnez, Editions Les Amis des Moulins Marnais. Région frontalière sous l'Ancien Régime, les vallées de l'Auve et de son affluent principal l'Yèvre présentent de nombreuses spécificités, tant historiques que géographiques. La première partie de cet ouvrage évoque la forte densité des moulins d'étang, mais aussi l'importante implication de la maîtrise des Eaux et Forêts pour

l'assèchement des marais de la rivière d'Auve. Ce projet se déroulera sur près d'un demi siècle, avec rectification de cours d'eau et au final la suppression de deux moulins (1775) ; pour un résultat fort discuté et des conséquences parfois inattendues. En ce qui concerne l'exploitation de moulins à vocation plus industrielle, sont présentés plus particulièrement ceux qui valorisaient les ressources naturelles locales comme *les pileries à escorces* ou *les moulins à coquins* (phosphates naturels). La seconde partie détaille, au long des vallées, la vie des moulins par commune.

Les moulins à vent situés sur les territoires baignés par l'Auve et l'Yèvre ne sont pas oubliés. Avec, en vedette, le très célèbre moulin de Valmy, témoin de la bataille du 20 septembre 1792, évènement de portée nationale qui a malheureusement occulté l'histoire de l'édifice lui-même. Celle-ci a pu être reconstituée, depuis son établissement en 1513 et développée sur plus de 450 ans.

Format 21 x 29,7, 100 pages dont 24 en couleur, 30 cartes et plans, 22 cartes postales anciennes, nombreux documents inédits. Index par commune. Isbn 978-2-9530050-3-5. Tirage 300 exemplaires. Prix : 20€ (port 4,50€). En vente chez les auteurs ou au siège de l'association Les Amis des Moulins Marnais. Contact: paul.damagnez@free.fr ou moulinsmarnais@orange.fr

Archéologie des moulins Hydrauliques, à traction animale et à vent des origines de l'époque médiévale et moderne en Europe et dans le monde méditerranéen,

Ce sont les Actes du Colloque international de Lons-le-Saulnier du 2 au 5 novembre 2011

Edité par: Presses Universitaire de Franche-Comté

Pour commander: Service des Annales Littéraires UFR des Lettres et Sciences Humaines
30-32 rue Mégevand 25030 Besançon Cedex
Tel 0381665100

Prix de vente: 50€ TTC

Pensez à vos listes d'abonnés à la revue Moulins de France, les nouveaux abonnés recevront les numéros déjà parus, communiquez-nous leurs coordonnées dès que vous en avez connaissance pour qu'ils ne restent pas trop longtemps sans recevoir la revue. Merci aux membres individuels qui n'auraient pas encore renouvelé leur abonnement de l'envoyer dès que possible.